

Création participative du Parc naturel de Bouhachem (Maroc)

par Nisrin ALAMI

Dans le cadre de la Semaine forestière méditerranéenne d'Avignon, l'Association Internationale Forêts Méditerranéennes (AIFM) et le Plan Bleu¹, ont organisé trois sessions sur le thème "Forêt, sociétés et territoires". Ces sessions avaient pour objectif de promouvoir une approche territoriale et intersectorielle de la gestion forestière et des initiatives d'amélioration de la gouvernance forestière. Elles se sont appuyées sur la présentation d'expériences territoriales de gestion participative, comme ici, l'exemple de la création du Parc naturel régional de Bouhachem au Maroc.

Le Conseil régional Tanger-Tétouan (CRTT) a initié une démarche de développement local et durable sur le territoire rural de Jbel Bouhachem (Nord du Maroc, Rif), choisi pour sa fragilité et la richesse de son patrimoine naturel et culturel. Cette démarche, unique et expérimentale au Maroc, s'est inspirée de celle mise en œuvre pour créer un Parc naturel régional en France. Le projet de Parc naturel de Bouhachem (PPNB) a bénéficié dès le démarrage de l'appui méthodologique du Parc naturel régional du Luberon (France), dans le cadre de l'accord-cadre de coopération entre le CRTT, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'association France Volontaires.

Le CRTT, disposant des compétences en matière d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement et de développement socio-économique a décidé, dès 2001, de faire émerger un nouveau mode de gestion durable des ressources naturelles et de développement durable impliquant l'ensemble des acteurs locaux. Ceci a donné lieu au projet expérimental de Parc naturel de Bouhachem.

Le PPNB, situé au Nord du Maroc, dans le Rif, est porté par le CRTT, six communes rurales (Derdara, Tanaqoub, Laghdir, Beni Leit, Al Ouad, Tazrout) et trois Assemblées provinciales (Chefchaouen, Tétouan, Larache). La zone d'étude s'étend sur 105 000 ha, dont la moitié appartient au domaine forestier, et abrite plus de 48 000 habitants (les territoires de tribus ou douars y sont au nombre de 159).

La montagne « Jbel Bouhachem » constitue un patrimoine historique, culturel, religieux et naturel d'importance significative, mais menacé par une déforestation croissante essentiellement due aux incendies et défrichements. Elle a été classée en Site d'Intérêt Bio-Ecologique (SIBE) de priorité 1 en 1995. D'une superficie de 8000 ha, ce SIBE en forme de vaste demi-cercle constitue le cœur du PPNB. Le territoire du PPNB contient une dizaine d'habitats naturels à très haute valeur patrimoniale, dont la zénaie, la tauzaie, la suberaie, les pinèdes naturelles à pin maritime du Maghreb et cédrailles, les oueds à Laurier du Portugal.

1 - En partenariat avec la FAO-Silva Mediterranea, le Réseau méditerranéen des forêts modèles (RMFF),

l'Association des propriétaires forestiers méditerranéens (ARCMED) et Communes Forestières (COFOR) International.

Les missions du projet fixées par la Charte

1. **Protéger** : le patrimoine naturel et culturel, promouvoir une gestion des milieux et des ressources naturelles adaptée à un développement durable et lutter contre les pollutions
2. **Aménager** : contribuer à un aménagement durable du territoire au côté des partenaires intéressés
3. **Développer** : contribuer au développement économique, social, culturel et à l'amélioration de la qualité de la vie sur le territoire
4. **Informer** : assurer l'accueil, l'information et l'éducation du public et promouvoir les démarches participatives des habitants
5. **Expérimenter** : encourager les actions expérimentales et reproductibles dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche et de coopération internationale.

vinciales et CRTT), des services de l'Etat, des associations à la Charte du Parc ;

– Mise en place du groupement des communes pour la mise en place et la gestion du PPNB ;

– Réalisation, en accord avec la Charte, de 9 microprojets d'amélioration des infrastructures de base et de 9 microprojets en appui technique aux associations locales développant des initiatives de tourisme rural et culturel, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, etc.

– Construction et équipement de la Maison du futur PNB et d'un écomusée (Jbala).

Les différentes étapes du projet

Phase 1 : Etude de faisabilité du projet (2001-2002) :

- Délimitation du territoire du projet de Parc naturel de Bouhachem (identité et cohérence géographique, économique, sociale ou culturelle) ;
- Identification des axes prioritaires de développement durable ;
- Inventaires et diagnostic territorial ;
- Mobilisation des différents acteurs autour de ce projet.

Phase 2 : Elaboration concertée de la Charte du territoire et identification de microprojets illustrant la démarche du Parc (2003-2004)

- Constitution d'un conseil scientifique et d'un conseil associatif ;
- Définition, avec les acteurs du territoire, des orientations et des objectifs du PNB pour les 20 années à venir ;
- Détermination d'un programme d'actions pluriannuel et des moyens nécessaires à sa réalisation ;
- Elaboration des statuts et du mode de fonctionnement de l'organe de gestion du futur Parc ;

Phase 3 : Création de l'organisme de gestion et réalisation de microprojets de préfiguration (2004 à aujourd'hui)

- Adhésion volontaire des collectivités locales (communes rurales, assemblées pro-

Perspectives du projet et difficultés

Après la mise en place du groupement des communes et, conformément à la Charte, les porteurs du PPNB devront réaliser les actions suivantes :

- vote du budget annuel de fonctionnement et d'investissement et mise en place des projets envisagés dans le plan et le programme d'action du projet ;
- recrutement d'un(e) directeur(e) du Parc et d'une équipe technique ;
- réflexion de fond sur le rôle et la place des Parcs naturels au Maroc.

Ce PPNB avance progressivement et patiemment. Certains éléments freinent cependant son développement. Tout d'abord, le vide juridique sur les Parcs naturels est en passe d'être comblé depuis la promulgation de la nouvelle loi 22-07 sur les aires protégées (16 août 2010) qui définit les « Parcs naturels » (ils pourront notamment être gérés par des collectivités territoriales). De plus, le concept de Parc n'est pas toujours bien assimilé par les acteurs locaux : ceux-ci souhaitent des résultats concrets à court terme alors que la démarche s'inscrit bien dans la durée. Enfin, le PPNB manque actuellement d'une structure d'animation et de coordination entre les acteurs locaux qui assurerait la nécessaire continuité du projet.

Nisrin ALAMI
Conseil régional
Tanger-Tétouan
Maroc
Mél :
nisrin_parc@yahoo.fr

N.A.